

DIRECTION DES ACHATS DU GHT DE GUADELOUPE (Cellule des Marchés)

N° de référence : AOO N° 2600030 « Location, maintenance, fourniture de consommables, et gestion des flux d'impression du GHT de la Guadeloupe » - Q/R n°1

Les Abymes, le 21 septembre 2026

Lettre à l'attention de tous les candidats

Par envoi dématérialisé :

<https://marches.maximilien.fr/>

Dans le cadre de la consultation n° 2600030 « Location, maintenance, fourniture de consommables, et gestion des flux d'impression du GHT de la Guadeloupe », merci de trouver ci-après les réponses aux différentes questions posées par les candidats.

N°	QUESTIONS	REPONSES
1	Bonjour Merci d'abord pour la qualité de votre marché. Pouvez nous expliquer, la colonne 4 du DQE pour le lot, pour la quantité TRANCHE A $50 * 48 = 2400$ unités de facturation, pour les autres nous restons médusés. Merci de votre éclairage	Bonjour, Nous comprenons que la présentation initiale des quantités puisse avoir suscité des interrogations et nous avons donc souhaité la clarifier dans la nouvelle version du BPU/DQE. Les quantités de 50, 51 et 151 équipements figurant dans le DQE sont des quantités théoriques retenues exclusivement pour les besoins de la simulation tarifaire. Elles ne correspondent pas aux effectifs du parc du GHT et ne constituent pas une estimation des quantités qui seront effectivement commandées ou déployées dans le cadre du marché. Cette simulation a pour seul objectif de permettre à l'acheteur de comparer les offres des candidats sur une base commune, en tenant compte des différents niveaux de dégressivité prévus au marché. Ainsi, les différents paliers de quantités sont simulés afin d'apprécier les conditions tarifaires proposées par les candidats dans l'hypothèse où les seuils correspondants seraient atteints au cours de l'exécution du marché. La nouvelle version du BPU/DQE vient préciser cette logique afin d'éviter toute ambiguïté sur la portée des quantités renseignées.

DIRECTION DES ACHATS DU GHT DE GUADELOUPE
(Cellule des Marchés)

		En conséquence, l'ensemble des candidats est invité à prendre en compte exclusivement la nouvelle version du BPU/DQE mise à disposition dans les pièces de la consultation pour l'établissement de son offre.